1 – Le jour des propitiations – Lévitique 10:1-2 ; 16

disposés de manière à faire voir que les ordonnances du jour des propitiations étaient des types des voies de Dieu, tant envers l'Église qu'envers Israël (avec des notes explicatives à la fin)

N. B. Les lettres (A) (B) désignent les actes qu'Aaron accomplit, d'abord *alternativement,* et ensuite *aussi simultanément, (trois fois* en chaque cas) pour sa maison *et* pour le peuple – point très important à remarquer dans la lecture de ce chapitre.

LÉVITIQUE 10 – CHUTE DE LA SACRIFICATURE (Voir Note 1) (Versets 1-2)

Or, les enfants d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun leur encensoir, et y ayant mis du feu, ils mirent dessus du parfum et offrirent devant l'Éternel un feu étranger, ce qu'il ne leur avait point commandé. Et le feu sortit de devant l'Éternel et les dévora, et ils moururent devant l'Éternel.

LÉVITIQUE 16 – RÉSULTAT DE LA CHUTE CI-DESSUS (Versets 1-2)

Or, l'Éternel parla à Moïse après la mort des deux enfants d'Aaron, lorsque s'étant approchés de la présence de l'Éternel, ils moururent. L'Éternel donc dit à Moïse : parle à Aaron, ton frère, et lui dit qu'il n'entre point en tout temps dans le sanctuaire, au dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'arche, afin qu'il ne meure point, car JE ME MONTRERAI SUR UNE NUÉE SUR LE PROPITIATOIRE.

(A) Aaron et sa maison (Voir Note 2)

Les offrandes pour le péché et pour l'holocauste *choisies* (Verset 3)

Aaron entrera en cette manière dans le sanctuaire : avec un VEAU du troupeau pour le péché, et un BÉLIER pour *l'holocauste.*

<u>Aaron revêtu des vêtements de lin</u> (Verset 4)

Il se revêtira de la sainte *chemise* de lin, ayant mis les *caleçons* de lin sur sa chair, et il se ceindra du *baudrier* de lin et portera la *tiare* de lin qui sont les *saints vêtements,* et il s'en vêtira, après avoir lavé sa chair avec de l'eau.

(B) L'assemblée

Les offrandes pour le péché et pour l'holocauste *choisies* (Verset 5)

Et il prendra de l'assemblée des enfants d'Israël DEUX jeunes BOUCS en offrande pour le péché, et un BÉLIER pour *l'holocauste.*

(A) Aaron et sa maison.

L'offrande pour le péché présentée (Verset 6)

Puis Aaron offrira son VEAU de l'offrande pour le péché, et fera propitiation tant pour lui que pour sa propre maison.

(B) L'assemblée

Les offrandes pour le péché *présentées* – le sort jeté (Versets 7-10)

Et il prendra les DEUX BOUCS et les présentera devant l'Éternel à l'entrée du tabernacle d'assignation. Puis Aaron jettera le sort sur les deux boucs ; un sort pour l'Éternel et un sort pour le bouc qui doit être azazel. Et Aaron offrira le bouc sur lequel le sort sera échu pour l'Éternel, et le sacrifiera en offrande pour le péché (pour être égorgé). Mais le bouc sur lequel le sort sera échu pour être azazel, sera présenté vivant devant l'Éternel pour faire propitiation par lui, et on l'enverra au désert pour être azazel.

(A) Aaron et sa maison (Voir Note 3)

L'offrande pour le péché *égorgée* – le sang porte *avec du parfum* en dedans du voile préfigurant l'intercession de Christ pour *l'Église maintenant* (Versets 11-14)

Et Aaron amènera son VEAU en offrande pour le péché et fera propitiation pour lui et pour sa maison ; et il égorgera son veau qui est l'offrande pour le péché. Puis il prendra plein un encensoir de la braise du feu qui est sur l'autel devant l'Éternel, et ses pleines paumes de PARFUM, de drogues pulvérisées, et il l'APPORTERA DE LA MAISON DANS LE VOILE ; et il mettra le parfum sur le feu devant l'Éternel, afin que la nuée du parfum couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage ainsi il ne mourra point. Il prendra aussi du SANG du veau, et il en fera aspersion avec son doigt au-devant du propitiatoire vers l'orient ; il fera dis-je, aspersion de ce sang-là sept fois avec son doigt devant le propitiatoire.

(B) L'assemblée

L'offrande pour le péché *égorgée* – le sang porté en dedans du voile préfigurant l'intercession de Christ pour *Israël plus tard* (Verset 15)

Il égorgera aussi le BOUC du peuple, qui est l'offrande pour le péché, et il APPORTERA SON SANG AU DEDANS DU VOILE, et fera de son sang comme il a fait du sang du veau, en faisant aspersion vers le propitiatoire, sur le devant du propitiatoire (Versets 16-17)

Et il fera expiation pour LE SANCTUAIRE, le nettoyant des souillures des enfants d'Israël et de leurs fautes selon tous leurs péchés ; et il fera la même chose au TABERNACLE D'ASSIGNATION, qui demeure avec eux au milieu de leurs souillures. Et personne ne sera au tabernacle d'assignation quand le sacrificateur y entrera pour faire propitiation dans le sanctuaire jusqu'à ce qu'il en sorte et qu'il ait fait propitiation pour LUI-MÊME et pour sa MAISON et pour toute L'ASSEMBLÉE D'ISRAËL.

L'AUTEL D'OR DU PARFUM SANCTIFIÉ (Voir Note 4) (Versets 18-19)

Puis il sortira vers l'autel qui est devant l'Éternel (Voir Exode 30:1-10) et fera expiation pour lui ; et prenant du sang du VEAU (pour Aaron et sa maison) et du sang du BOUC (pour l'assemblée) il le mettra sur les cornes de l'autel, tout à l'entour. Et il fera par sept fois aspersion du sang avec son doigt sur l'autel et le nettoiera et le sanctifiera des souillures des enfants d'Israël.

LE PÉCHÉ CONFESSÉ – LE BOUC HAZAZEL ENVOYÉ AU DÉSERT (Voir Note 5) (Versets 20-22)

Et quand il aura achevé de faire expiation pour le sanctuaire, et pour le tabernacle d'assignation et pour l'autel, alors il amènera le BOUC VIVANT et Aaron posant ses deux mains sur la tête du bouc vivant CONFESSERA SUR LUI TOUTES LES INIQUITÉS DES ENFANTS D'ISRAËL, et toutes leurs fautes selon tous leurs péchés, et il les mettra sur la tête du bouc, et l'enverra au désert par un homme exprès. Et le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre inhabitable, (lit. De séparation) ; puis cet homme laissera aller le bouc par le désert.

<u>Aaron change de vêtements</u> (Voir Note 6) (Versets 23-24)

Et Aaron reviendra au tabernacle d'assignation et QUITTERA LES VÊTEMENTS DE LIN dont il s'était vêtu quand il était entré au sanctuaire, et les posera là. Il lavera aussi sa chair avec de l'eau dans le lieu saint, et se REVÊTIRA DE SES VÊTEMENTS ; PUIS ÉTANT SORTI,

(A) (B) Aaron, sa maison et l'assemblée (Note 7)

Les offrandes pour l'holocauste égorgées. (Verset 24)

Il offrira son holocauste de BÉLIER, (voir le v. 3) et *l'holocauste du* peuple (le BÉLIER voir le v. 5) et fera propitiation pour lui et pour le peuple.

(A) (B) Aaron, sa maison et l'assemblée

La *graisse* de l'offrande pour *le péché* brûlée sur l'autel (Verset 25)

Il fera aussi FUMER SUR L'AUTEL LA GRAISSE de l'offrande pour *le péché* (c'est-à-dire du VEAU pour Aaron et sa maison, et du BOUC pour l'assemblée).

CELUI QUI A EMMENÉ LE BOUC HAZAZEL SE LAVE (Voir Note 8) (Verset 26)

Et celui qui aura conduit le BOUC HAZAZEL lavera ses vêtements et sa chair avec de l'eau, puis il rentrera au camp.

(A) (B) Aaron, sa maison et l'assemblée

L'offrande pour le péché brûlée hors du camp (Versets 27-28)

Mais on tirera hors du camp le VEAU et le BOUC qui auront été offerts en offrande pour *le péché,* et desquels le sang aura été porté au sanctuaire pour y faire propitiation, et on brûlera au feu leur peau, leur chair et leur fiente. (Voir Héb. 13:11-12.) Et celui qui les aura brûlés lavera ses vêtements et sa chair avec de l'eau ; après quoi il rentrera au camp.

LE JOUR DES PROPITIATIONS ORDONNANCE PERPÉTUELLE (Voir Note 9)

Jour d'*affliction* et de *repos* (Versets 29-31)

Et ceci vous sera pour une ordonnance perpétuelle.

LE DIXIÈME JOUR DU SEPTIÈME MOIS (*c'est-à-dire le jour sur lequel tombait l'année du Jubilé, tous les quarante-neuf ans),* VOUS AFFLIGEREZ VOS ÂMES ET VOUS NE FEREZ AUCUNE ŒUVRE, tant celui qui est du pays que l'étranger qui fait son séjour parmi vous. Car en ce jour-là le sacrificateur fera propitiation parmi vous afin de vous nettoyer ; ainsi vous serez nettoyés de tous vos péchés en la présence de l'Éternel. Ce vous sera donc un SABBAT DE REPOS, et vous affligerez vos âmes ; c'est une ordonnance perpétuelle.

LES SUCCESSEURS D'AARON (Voir Note 10)

Le jour des propitiations célébré « une fois l'an » (Versets 32-34)

Et le sacrificateur qu'on aura oint et qu'on aura consacré pour exercer la sacrificature en la place de son père, fera propitiation, s'étant revêtu *des* vêtements de lin, qui sont les saints vêtements. Et il fera expiation pour le SAINT SANCTUAIRE, pour le TABERNACLE D'ASSIGNATION, et pour L'AUTEL, et pour les SACRIFICATEURS, et pour tout le PEUPLE DE L'ASSEMBLÉE. Ceci donc vous sera pour une ordonnance perpétuelle, afin de faire propitiation pour les enfants d'Israël de tous leurs péchés UNE FOIS L'AN.

ET ON FIT COMME L'ÉTERNEL L'AVAIT COMMANDÉ À MOÏSE.

Notes explicatives

NOTE 1 (Lév. 10:1-2 ; 16:1-2)

La chute de la sacrificature selon l'ordre d'Aaron pleinement développée en Caïphe, lorsque lui et la nation rejetèrent leur roi, conduisit à l'établissement de la sacrificature de Christ qui ne passe point à d'autres. C'est à cause de cela, ce semble, que le péché de Nadab et Abihu est mentionné au commencement du chapitre 16. Cet acte du sacrificateur, offrant du feu étranger, était, *en germe,* la chute de la famille d'Aaron des le début. Ce fut là ce qui conduisit le Seigneur à établir une nouvelle ordonnance (savoir le grand acte d'expiation accompli en ce jour-là), où, dans les services que faisait Aaron une fois par an, tant pour *lui-même et sa famille* que, dans le même temps, pour le peuple, nous discernons *en type* l'acte accompli par Christ une seule fois et pour toujours, tant pour sa sainte Sacrificature, l'ÉGLISE maintenant sur la terre que pour ISRAËL, ci-après.

Remarquez que l'action de Caïphe déchirant ses vêtements, chose qu'il était absolument défendu de faire au souverain sacrificateur (Lév. 21:10), a une grande signification. Il fit cela au moment où il accusait Le Saint de blasphème, et où, de concert avec les anciens des Juifs, il le déclara digne de mort. De là, en déchirant ainsi ses vêtements, il montrait, sans en avoir conscience, que la sacrificature lévitique était totalement souillée, *que son office* était fini, et qu'elle allait être remplacée par la sacrificature de Celui qui ne manquera jamais, par lequel nous nous approchons avec une pleine assurance de foi.

Plus on étudiera de près ce chapitre (Lév. 16), et plus on en apercevra clairement la divine ordonnance. On y voit Aaron agissant *alternativement pour sa maison et pour le peuple,* la distinction entre eux étant si soigneusement définie qu'il n'y a jamais de confusion. Tout s'y rapporte au sacrificateur et au peuple, en même temps qu'aux victimes offertes pour chacune de ces deux classes.

Observez aussi que les sacrifices y sont de *deux espèces*, savoir : l'*offrande pour le péché* et l'*holocauste ; la* première représentant Christ « fait péché » pour son peuple, et à cause de cela abandonné de Dieu sur le bois ; la seconde signifiant les délices que le Père a néanmoins prises dans son Fils au moment même où il était chargé de la malédiction pour son peuple.

Ce qui précède est le point du vue dispensationnel le plus étendu de ce chapitre. Dans un autre sens plus limité, si on le regarde comme exclusivement juif, il s'applique, sans aucun doute, à la rédemption de la maison d'Aaron et du peuple. Plus tard, c'est sous ce point de vue qu'il est présenté en Lévitique 23:26-32, savoir comme préfigurant *la repentance et le pardon d'Israël.* (Voir Note 9.)

NOTE 2 (Versets 3-17)

Dans le choix, la présentation, et la mort des victimes, ainsi que dans l'entrée d'Aaron dans le sanctuaire *alternativement,* comme nous voyons ici pour les sacrificateurs et pour le peuple, nous voyons Christ, la véritable offrande pour le péché, d'abord choisie par Dieu (3-5), ensuite venant en qualité de serviteur obéissant sur la terre (6-10), et enfin donnant sa vie sur la croix, et alors étant monté au ciel, faisant là intercession, soit pour son *Église,* soit pour *Israël* (v.11-15).

*R*emarquez que c'est avant qu'Aaron soit revêtu (v.1) des saints vêtements de lin, ce qui le présente comme type de Christ s'avançant pour faire la volonté du Père, que sont choisies les victimes pour lui et pour sa maison (v.3). Puis après, quand il a revêtu ses vêtements, il choisit les sacrifices pour la congrégation (v.5).

C'est ainsi que, *de toute éternité,* avant que le cours des âges commençât, Christ fut mis à part, afin de mourir pour son Église. Tandis que de l'autre côté, c'est *dans les limites du temps*, après qu'il eut paru sur la terre, qu'il fut révélé, comme Celui qui devait souffrir pour Israël. Cela caractérise certainement l'appel d'Israël et celui de l'Église, l'histoire de l'un étant en connexion avec *le temps,* celle de l'autre étant liée avec l'éternité. (Voyez Deut. 32:8 ; Apoc. 13:8 ; 17:8.)

Cela, il est vrai, peut se montrer plutôt d'une manière *négative* que d'une manière positive. En Éphésiens 1:4-5, il est parlé de l'Église comme élue en Christ avant la fondation du monde, tandis que rien de semblable n'est dit d'Israël ni de Christ en connexion avec Israël. Il est vrai que *les conseils de Dieu* sont d'éternité en éternité ; mais sous ce rapport il y a cependant une différence marquée entre l'aspect sous lequel la vocation de l'Église et celle d'Israël par rapport au *temps* et a *l'éternité,* nous sont présentées dans l'Écriture.

NOTE 3 (Versets 11-17)

Le grand sacrificateur ayant égorgé le sacrifice pour le péché pour lui et sa maison, porte le sang de la victime avec du parfum dans le sanctuaire (v.11-14). Ainsi, Christ, après avoir souffert la mort, être ressuscité et monté au ciel, intercède là pour son Église (non pas pour Israël encore) à la droite de Dieu.

Ensuite, ayant fini son couvre au dedans du voile pour lui et sa maison, Aaron s'avance, et entrant une seconde fois dans le sanctuaire, y fait propitiation pour le peuple (v.15). Ainsi, lorsque l'intercession de Christ pour son Église aura pris fin (celle-ci ayant été enlevée par le Seigneur, 1 Thessaloniciens 4:16-18), son intercession *pour Israël* commencera. Nous avons là comme un aperçu rapide de la dernière semaine de Daniel, le temps du pouvoir de l'Antichrist, où Christ intercédera pour son résidu souffrant, noyau *de la* nation sainte auquel le royaume est destiné, et au milieu duquel il marchera et agira aussi en esprit.

En connexion avec cela, nous pouvons remarquer Apocalypse 8:1-4, où nous lisons ce qui suit : « Et lorsqu'il (l'Agneau) eut ouvert le septième sceau, il se fit un silence au ciel d'environ une demi-heure. Et je vis les sept anges qui se tenaient devant Dieu, et il leur fut donné sept trompettes. Et un autre ange vint, et se tint devant l'autel, ayant un encensoir d'or, et beaucoup de parfums lui furent donnés pour donner efficace aux prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône. Et la fumée des parfums avec les prières des saints monta de la main de l'ange devant Dieu. »

Maintenant, qu'est-ce que cela signifie ? Peut-être est-ce la description symbolique du commencement de l'intercession pour Israël après que l'Église a disparu de la terre ; le cri aussi du résidu, auquel répond le jugement du *monde* méchant, indiqué par l'ange qui jette du feu sur la terre. De plus encore, ce silence dans le ciel peut exprimer une interruption, une pause dans l'intercession de Christ, entre l'ascension de l'Église et l'appel du résidu. Et s'il en est ainsi, nous pouvons penser que ce silence, cette pause, et même l'enlèvement de l'Église, se trouvent en Lévitique 16 dans l'intervalle qui a lieu entre les services d'Aaron pour lui et sa maison aux versets 11-14, et ses actes au verset 15 pour l'assemblée d'Israël.

Il est intéressant de remarquer que dans l'intercession d'Aaron pour l'assemblée, il n'est point fait mention de parfum comme lorsqu'il s'agit de lui et de sa maison. Ceci exprime les profondes délices que Christ prend dans son Église, son corps élu, l'épouse, la femme de l'Agneau, plus profondes de beaucoup que celles que son peuple Juif excitera jamais. Il est vrai que la citation ci-dessus, Apocalypse 8:1-4, parle de parfum, qui doit toujours accompagner l'intercession de Christ, qu'il soit question de l'Église ou d'Israël. Cependant, comme Lévitique 16 présente un contraste entre Israël et l'Église, le fait que le parfum est mentionné dans les versets 11-14 et qu'il ne l'est pas au verset 15, a certainement une grande portée.

Remarquez que ce *qui* est dit aux versets 16 et 17, ne décrit pas *un* progrès dans l'œuvre d'Aaron, leur but étant simplement de montrer que le sang du veau et celui du bouc servent tous deux pour la purification non seulement des sacrificateurs et du peuple, mais aussi pour celle du sanctuaire, et que par la les *lieux saints* aussi bien que les *personnes* de la maison d'Aaron et de l'assemblée sont purifiés.

NOTE 4 (Versets 18-19)

L'autel d'or des parfums, symbole du culte, ainsi purifié par le sang du veau pour les *sacrificateurs* et par celui du bouc pour le *peuple,* préfigure la communion dans laquelle l'Église et Israël par la suite, la première dans le Ciel, le dernier sur la terre, donnent gloire à Christ le Sauveur de l'une et de l'autre. L'Église a *maintenant,* en esprit, libre accès auprès de Dieu par son sang ; *plus tard,* le chemin sera par le même sang ouvert pour Israël.

Ce n'est point, remarquez-le, l'autel d'airain des holocaustes, mais l'autel d'or des parfums qui est ici désigné. Cela est évident par Exode 30:1-10. La sanctification de cet autel, soit avant que le bouc Azazel soit renvoyé, soit avant qu'Aaron change de vêtements, montre que le résidu juif apprendra le cantique de la rédemption, qu'il s'unira à l'Église, alors en haut dans le ciel, pour louer l'Agneau avant qu'Israël, *en tant que nation, s*oit accepté – avant que Christ paraisse dans sa gloire. Comme exemple de cela, dans Apocalypse 14:1-5, les 144 000 qui se tiennent avec l'Agneau sur la montagne de Sion, qui ont été préalablement scellés pour la bénédiction sur *la terre* (7:1-8) apprennent leur cantique, d'autres qui sont *dans les cieux ;* non qu'on puisse dire que ces autres qui sont entendus jouant de *leurs harpes sont l'Église,* mais à tout événement, il est clair que leur place est *en haut* et qu'ils s'unissent à l'Église pour célébrer l'Agneau.

NOTE 5 (Versets 20-22)

Azazel, ou le bouc émissaire, lâché dans le désert, chargé des péchés du peuple, exprime la parfaite déclaration que Christ fait publiquement à la vue du ciel et de la terre, que les péchés de toute la maison d'Israël sont pardonnés, qu'Israël est en même temps reconnu de nouveau comme le peuple de Dieu. Le bouc qui a été tué, dont le sang été porté par Aaron dans le sanctuaire, montre simplement le Seigneur mourant pour Israël ; tandis que de l'autre côté, le bouc Azazel présente Celui qui mourut comme de nouveau vivant d'entre les morts, et maintenant, après l'écoulement des temps de dispersion et de tristesse abolissant les péchés de son peuple. Daniel 9:24. C'est ainsi que les grandes doctrines fondamentales de la mort et de la résurrection de Christ répandant son sang et de l'application que le Saint Esprit fait ensuite de ce sang, sont enseignées par le moyen de ces deux boucs mystiques.

NOTE 6 (Versets 23-24)

Ces vêtements-ci d'Aaron, emphatiquement nommés « ses vêtements » étaient, semblerait-il, ceux qui étaient faits « *pour gloire et pour ornement.* » (Ex. 28:2) et qui lui appartenaient d'une manière spéciale, comme souverain sacrificateur. Ici, ils sont en contraste avec les saints vêtements de lin nommés plus haut, qu'il portait exclusivement quand il avait à faire avec le péché ; nommément, lorsqu'il offrait les sacrifices pour le péché. Quand cette partie de son œuvre est terminée, il en change, et il sort revêtu de ceux qui font de lui un type de CHRIST DANS SA GLOIRE. Ainsi revêtu comme nous le voyons, il offre l'holocauste, expression, non pas de Dieu visitant le péché sur la personne bénie de Jésus, mais des délices du Père dans l'œuvre de rédemption du Fils. C'est une chose bénie de voir que les vêtements des sacrificateurs, fils d'Aaron, quoique plus simples et moins précieux de beaucoup que ceux d'Aaron, étaient faits aussi comme *les* siens, *pour gloire et pour ornement.* Exode 28:40 – type précieux de l'unité de Christ et de son Église dans cette espérance qui leur est réservée à tous deux dans le royaume.

NOTE 7 (Versets 24-25)

Jusqu'ici tous les sacrifices étaient *pour le péché,* expression de Christ portant la colère de Dieu sur la croix. Maintenant, les holocaustes (savoir les *deux béliers,* ainsi que la *graisse* du veau et du bouc), expression des délices infinies de Dieu dans son Fils, résument les sacrifices de ce jour mystique. Remarquez que « la graisse » quoique partie des animaux offerts pour le *péché*, était néanmoins, en elle-même, un *holocauste* une expression parfaite et bénie de la perfection intrinsèque et de l'excellence de Christ montrant que Celui qui portait la colère de Dieu était dans le même moment, *« une bonne odeur à l'Éternel. »* (Lév. 1:9)

NOTE 8 (Versets 26-28)

Christ ayant pleinement accompli l'œuvre de propitiation, ayant été fait péché pour son peuple, apparaîtra une seconde fois sans péché (sans imputation de péché) à salut (Héb. 9:28). C'est pourquoi, comme type de cela, nous avons déjà vu lu verset 24 le grand sacrificateur se lavant dans le lieu saint, revêtant ses vêtements de gloire et ensuite sortant. Ainsi, maintenant aussi, aux versets 26, 28, expression de la même vérité bénie, nous voyons celui qui a emmené le bouc Azazel au désert et celui aussi qui brûle hors du camp les sacrifices pour lu péché, lavant leurs vêtements, lavant leur chair dans l'eau, et ensuite rentrant de nouveau au camp.

NOTE 9 (Versets 29-31)

En Lévitique 23, où le jour des propitiations se trouve à la fin du chapitre, il est fait allusion seulement à *cette dernière partie de l'ordonnance* qui parle de l'affliction des âmes du peuple et de la cessation de toute œuvre. Il n'y est pas fait la moindre mention des services lévitiques qui sont si minutieusement décrits ici. La raison de cette différence semble être que, quoique le but de Lévitique 23, aussi bien que celui du chapitre que nous examinons, soit d'exposer les voies dispensationnelles du Seigneur depuis le commencement jusqu'à la fin, le jour des propitiations y est considéré sous un *seul aspect* et employé pour un seul dessein, savoir pour signaler le temps dans l'histoire du monde où Israël se repentira. Pour compléter le tableau de la dispensation juive que présente ce chapitre, il ne fallait pas davantage que cette partie spéciale de l'ordonnance où est préfigurée cette repentance, et où le peuple est présenté comme affligeant son âme en ce jour de rédemption. Cela est un nouvel exemple de l'harmonie que l'Écriture présente toujours, de l'ordre et de la beauté qu'on peut remarquer dans les voies de Dieu avec son peuple.

NOTE 10 (Versets 32-34)

« *Une fois l'an* », il se faisait ainsi propitiation pour les enfants d'Israël. De même Christ a été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, et (comme nous le voyons préfiguré dans ce magnifique chapitre) *Il apparaîtra une seconde fois sans péché à salut, à ceux qui l'attendent.* Hébreux 9:28. Nous avons là un sommaire de tout ce qui était purifié dans ce jour d'expiation, savoir, le *saint sanctuaire,* le *tabernacle d'assignation, l'autel d'or, les sacrificateurs* et le *peuple* (tant les *lieux* que les *personnes). Ainsi Christ,* ayant fait la paix par le sang de sa croix, ne finira pas son œuvre jusqu'à ce qu'il ait réconcilié à Dieu toutes les choses qui sont sur la terre ou dans le ciel. Voyez Éphésiens 1:10 ; Colossiens 1:20.

Combien douces et expressives sont les dernières paroles de ce chapitre : « ON FIT COMME L'ÉTERNEL L'AVAIT COMMANDÉ À MOÏSE. » Ainsi, à l'ordre de Moïse, Aaron obéit. De même, Christ, serviteur obéissant, ayant terminé l'œuvre qui lui avait été donnée à faire sur la terre, ne se reposera pas qu'il n'ait accompli tout le dessein de Dieu en rédemption.

Résumé

Résumé qui fait ressortir l'ordre et l'harmonie que cette portion de l'Écriture présente.

LÉVITIQUE 10 – CHUTE DE LA SACRIFICATURE (5:1-2)

LÉVITIQUE 16 – RÉSULTAT DE LA CHUTE CI-DESSUS (5:1-2)

(A) Aaron et sa maison

Les offrandes pour le péché et pour l'holocauste *choisies* (5:3)

Aaron revêtu des vêtements de lin (5:4)

(B) Le Peuple

Les offrandes pour le péché et pour l'holocauste *choisies* (5:5)

(A) Aaron et sa maison

Le sacrifice pour le péché *présenté* (5:6)

(B) Le peuple

Le sacrifice pour le péché *présenté ; le* sort jeté (5:7-10)

(A) Aaron et sa maison

Le sacrifice pour le péché *égorgé,* le sang avec le parfum porté au dedans du voile préfigurant l'intercession de Christ pour *l'Église maintenant* (5:11-14)

(B) Le peuple

Le sacrifice pour le péché *égorgé,* le sang porté au dedans du voile préfigurant l'intercession de Christ pour Israël ci-après (5:15-17)

Aaron change de vêtements (5:23-24)

L'AUTEL D'OR DU PARFUM SANCTIFIÉ (5:18-19)

LE PÉCHÉ CONFESSÉ ; LE BOUC AZAZEL ENVOYÉ AU DÉSERT (5:20-22)

(A) (B) Aaron, sa maison et le peuple

Les offrandes pour l'holocauste égorgées (5:24)

(A) (B) Aaron, sa maison et le peuple

La graisse des sacrifices pour le péché, offerte en holocauste (5:25)

CELUI QUI À EMMÈNE LE BOUC AZAZEL, LAVE (5:26)

(A) (B) Aaron, sa maison et le peuple

Le sacrifice pour le péché brûlé hors du camp (5:27-28)

LE JOUR D'EXPIATION ORDONNANCE PERPÉTUELLE

Jour d'*affliction* et de *repos* **(**5:29-31)

SUCCESSEURS D'AARON

Le jour d'expiation sera célébré *une fois l'an* (5:32-34)

« *Et je vous montre un chemin bien plus excellent.* »

« *La fin du commandement, c'est l'amour.* »

(Lisez 1 Cor. 13)

Écho du témoignage, vol.2, p.298-316